

**DELIBERATION N° 06.06.06.2023**

--==--==--

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Didier LENNE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, agissant pour le Maire empêché, de la commune de Sebourg

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2023

Etaient présents : Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Bruno CELLIER qui a donné procuration à Martine BAURIN  
Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE  
Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane DENORME  
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES  
Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s :

Absent(e) :

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Décision Modificative n°1 au BP2023**

Après en avoir discuté, l'assemblée valide, à l'unanimité, les virements de crédit suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

2158/21 matériel divers : 8 000,00 euros  
231/89 accessibilité classe (1\*) : 26 250,00 euros  
231/89 cour école (2\*) : 2 900,00 euros  
231/89 rénovation sdfêtes (3\*) : 41 000,00 euros  
231/96 9 pl mairie : 20 000,00 euros  
Total : 98 150,00 euros

Recettes

001 excédent investissement : 13 314,05 euros  
021 virement de la section de fonctionnement : 187 931,20 euros  
1068 couverture du déficit : 88 137,45 euros  
1321/91 dsil 2023 : -90 815,00 euros  
1641 emprunt : -100 417,70 euros  
Total : 98 150,00 euros

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

023 virement à la section d'investissement : 187 931,20 euros  
011/60612 électricité : 80 000,00 euros  
012/6411 personnel : 45 000,00 euros  
65/65888 cles mairie estreux : 9 000,00 euros  
Total : 321 931,20 euros

Recettes

002 excédent fonctionnement : 321 931,20 euros  
Total : 321 931,20 euros

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 04.07.2023 Envoyé et reçu  
au contrôle de légalité le 03.07.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-20230628-230703  
\_D1450SD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Po/Le Maire empêché,  
L'Adjoint Délégué  
Didier LENNE